

## Relevé de décisions - Conseil municipal du 26.01.24

**Présents :** M LORENZI, J SCHWARTZ, J CESARONI, N RODRIGUEZ, M BRAULT, H MANGIN, J KAUFFMANN, M EISENBERG, M VEUTIN.

**Absent non excusé :** A POIROT

### 1- Café associatif

Les services de la Région ont transmis la convention FEADER pour l'attribution des fonds européens pour la création du café associatif. Les travaux devront être réalisés pour le 30.10.24.

Le calendrier reste à finaliser avec les entreprises retenues afin de respecter les délais.

Mme la Maire contactera David LUX, l'architecte en charge du dossier.

Elle indiquera en outre à la Région Grand Est les difficultés éventuelles rencontrées par les entreprises pour respecter le calendrier.

### 2- AFR

#### Chemins de randonnées :

Les travaux débuteront au printemps. La date d'achèvement est prévue au 30.06.24.

Les entreprises ont été sollicitées et ont prévu leur intervention avant juin.

Luc Delmas a été sollicité pour la signalétique et les panneaux indicatifs.

Aire de camping-car : Enedis a établi un devis pour réaliser le branchement électrique (1326 € HT) avec la pose de compteur pour un 36 KVA en Triphasé. La dépense sera prise en charge par la commune.

### 3- Travaux Mairie

Une demande de subvention a été adressée à l'intercommunalité OLC pour les travaux de la mairie (toiture, isolation, fenêtres).

Le Conseil communautaire se prononce lors de sa séance du 08.02 (soutien de 20% - 15 845 €).

### 4- Résidence D. Guilhen, charges 2023

Jackie Césaroni indique que la chaudière depuis la visite et les interventions de l'entreprise SCHMITT fonctionne.

Il rappelle les consommations suivantes :

- Pellets : baisse de 30% entre 2023 et 2022 : 2 644 € de pellets en 2022 et en 2023 : 1 980 €
- Conso électrique en hausse notamment dans les espaces communs (271 € en 2022, 445 € en 2023)
- Conso eau chaude : en attente
- Sacs de sel : 4 sacs/an

Pour 2024, une commande de pellets a été effectuée. Le tarif est en baisse (350€ HT, 70€ de baisse par rapport à 2023).

#### A programmer :

Nettoyage des terrasses

Peinture sur les poteaux

### 5- Tableau électrique, salle R. Bertin

Le tableau électrique a totalement été remis à neuf. Un soutien de 3 400 € du CD54 est prévu.

Suite à cette rénovation, plusieurs pièces, bien que neuves, étaient défectueuses et ont dû être remplacées.

Le sujet du chauffage de la salle des fêtes sera à aborder prochainement (abonnement, installation, type de chauffage).

## 6- Beaux villages lorrains

La prochaine réunion se tiendra le 3 février réunion à Villey-Saint- Etienne.

Objectif de la rencontre : Parution d'un prochain ouvrage avec 6 pages par commune, 5 000 caractères maximum, des photos de la commune.

## 7- Visite du Sénat

Une visite du Sénat est prévue le 22 mai prochain :

- 16 inscrits (élus, membres du bureau du foyer rural),
- invitation de la sénatrice Mme GUILLOTIN,
- Visite du jardin du Luxembourg, puis visite du Sénat & questions au gouvernement.

## 8- Manifestations à venir :

- Repas des anciens : 07/04/24, prochaine réunion le 09/02/24, proposition : inviter Philippe Jacquemin en charge du repas à la prochaine réunion, proposer un repas à thème (JO, agriculture, pays, journée mondiale de la santé)
- Compagnie du Jarnisy (spectacle chez l'habitant) : spectacle « les gosses » chez Estelle Coulemon le 02.02
- Accueil nouveaux habitants : 19/04/24, 18h30
- Elections européennes : 09/06/24
- Compagnie des Farfelus, les 8 et 9 juin 2024, 17h-19h, thème Alice au pays des merveilles
- Boucle des 100 kms/proposée par la MILTOL/ 14 et 15 juin
- Parcours du cœur : 7 avril 2024, lieu de ravitaillement à clarifier

9- **Travaux de la route de Grizières** : le devis actualisé a été signé, le démarrage des travaux est prévu au plus tard le 05.06

10- **MMD 54** : signature de l'avenant à la mission d'assistance technique au 01/01/2025, accord du conseil municipal

11- **Affaire au tribunal** qui oppose la commune à un habitant : l'affaire a été jugée en appel fin 2023.

Suite à l'expertise, le jugement enjoint à la commune

- de réaliser des travaux pour un montant estimé à 35 000 €,
- de payer l'expertise judiciaire réalisée (12 000 €),
- de verser à l'habitant un montant de 3 000 €.

La commune a la possibilité d'aller en Cour de Cassation (mi-février 2024). Mme la Maire rencontrera dans ces prochains jours l'avocat en charge du dossier et prendra attache de l'assurance de la mairie, avant que le Conseil Municipal ne prenne une décision.

## Prochains conseils municipaux :

- 23/02/24
- 05/04/24 (vote du budget)